



SOMMAIRE

Territoire	3
Organisation	4
Tonnages.....	7
Actions de l'année	10
Indicateurs financiers.....	11

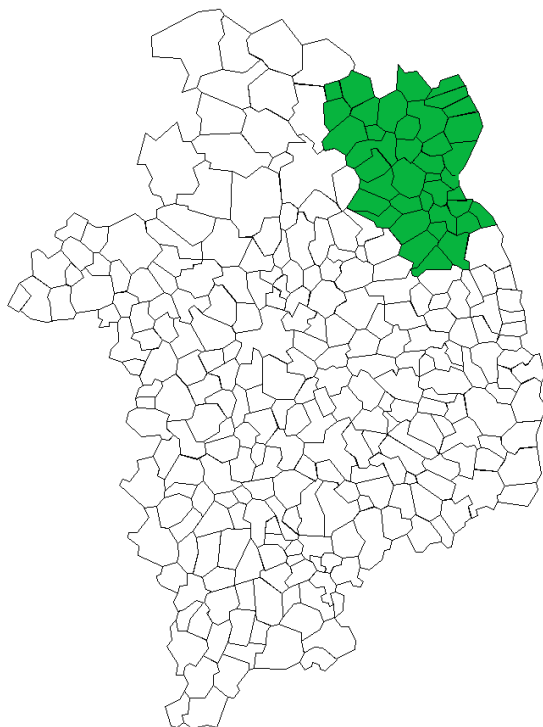
TERRITOIRE

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-sur-SAUDRE a été créé par arrêté préfectoral du 29 juin 2012. Il est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal de Collecte des Résidus Ménagers de la région de Sancerre, du Syndicat Intercommunal de Collecte des Résidus Ménagers Léré/Vailly-sur-Sauldre et du Syndicat Mixte de Traitement des résidus ménagers des régions de Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre à compter du 1^{er} janvier 2013.

La création de ce syndicat a entraîné la disparition de ces trois syndicats. Il est chargé de la **collecte traditionnelle des ordures ménagères**, de la **collecte des recyclables**, de l'exploitation des **déchèteries** de Vinon et d'Assigny, du **transfert** et du **traitement des ordures ménagères** ainsi que du **tri** et du **conditionnement des recyclables**.

- Périmètre

Localisation du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-sur-SAUDRE dans le département du Cher



Le SMICTREM Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre regroupe la Communauté de Communes Communauté de Communes Pays-Fort Sancerrois Val de Loire et la commune de Groises, soit au total 37 communes représentant 18 938 habitants.

ORGANISATION

➤ **Ordures ménagères :**

La collecte traditionnelle des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte une fois par semaine (C1) sur tout le territoire du Syndicat. Les commerçants de Sancerre et Saint-Satur sont collectés deux fois par semaine.

Cette collecte est effectuée par la société VEOLIA PROPLETE, agence de Bourges, depuis le 1^{er} janvier 2008 pour le secteur Léré/Vailly et depuis le 1^{er} novembre 2010 pour le secteur de Sancerre. Un avenant a prolongé le marché en cours sur le secteur Léré/Vailly jusqu'au 31 octobre 2015, de manière à se terminer à la même date que celui du secteur de Sancerre et ne faire qu'un seul appel d'offres pour tout le territoire. Cet avenant a été prolongé jusqu'au 29 février 2016 après que l'offre proposée par VEOLIA ait été déclarée sans suite.

Un nouvel appel d'offres a été lancé et c'est la société VEOLIA qui est de nouveau titulaire du marché de collecte des ordures ménagères pour une durée de cinq ans, avec possibilité de prolonger ce marché pour une durée de deux ans.

Toutes les ordures ménagères collectées en porte à porte sur le territoire du Syndicat sont déposées au quai de transfert de VINON. Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-SUR-SAUDRE est propriétaire du site et de certains équipements (pont-bascule, bureau). Le site est exploité par un prestataire chargé de son gardiennage, de son maintien en bon état et de la fourniture du quai de déchargement.

Les camions bennes ayant collecté les déchets vident leur contenu depuis le quai de déchargement dans l'un des quatre caissons de 40m³. Lorsque deux caissons sont pleins, ils sont évacués par camions semi-remorque vers l'usine d'incinération de Fourchambault ou vers le centre d'enfouissement de Saint-Palais.

Depuis le 1^{er} avril 2010, et pour une durée de 5 ans, c'était la société VEOLIA PROPLETE CTSP Centre qui exploitait le quai de transfert et transportait les déchets pour le compte du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-SUR-SAUDRE. Ce marché a été renouvelé au 1^{er} avril 2015 pour une nouvelle période de cinq ans et a été attribué à la société VEOLIA qui ainsi continue d'exploiter le quai de transfert.

Le marché de traitement des ordures ménagères a également été renouvelé au 1^{er} avril 2015 et depuis c'est VEOLIA qui traite désormais les ordures ménagères du Syndicat. Elles sont incinérées, durant la période d'hiver, à l'usine de Fourchambault, et enfouies au centre de Saint-Palais pour le reste de l'année. Ce marché a été conclu pour une durée de cinq ans.

➤ **Recyclables :**

La collecte des recyclables est réalisée sur points d'apport volontaire. 90 points d'apport volontaire sont à la disposition des usagers pour le dépôt du verre, des journaux, magazines, emballages, corps creux, cartonnettes. Les usagers viennent déposer leurs recyclables dans des colonnes 4 m3, qui sont vidées dès que leur remplissage se situe au-delà de 50 % de leur capacité. Les matériaux collectés sont transportés jusqu'au centre de tri de Bourges, excepté depuis l'incendie de celui-ci en mai 2018. Depuis les matières sont acheminées au centre de tri de

Fourchambault. La collecte est effectuée par la société VEOLIA depuis le 1er janvier 2008 pour le secteur Léré/Vailly et depuis le 1er novembre 2010 pour le secteur de Sancerre. Un avenant a prolongé ce marché sur le secteur Léré/Vailly jusqu'au 31 octobre 2015 de manière à ce qu'il se termine à la même date que celui du secteur de Sancerre et ne faire qu'un seul appel d'offres pour l'ensemble du Syndicat pour la suite.

Les journaux – magazines et emballages – corps creux – cartonnettes sont triés puis conditionnés et stockés temporairement avant évacuation vers leur filière de recyclage. Le verre est stocké temporairement avant évacuation par la filière de traitement.

Le marché du tri a été renouvelé au 1^{er} décembre 2010 pour une durée de cinq ans avec la société VEOLIA PROPLETE CTSP, qui trie et conditionne les déchets, dans son centre de tri de BOURGES, pour le compte du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-SUR-SAULDRE.

Le marché de collecte sélective et du tri a ainsi été renouvelé au 1^{er} novembre 2015 et c'est la société VEOLIA CTSP Centre qui continue à collecter et à trier les emballages, les journaux-revues-magazines et le verre pour une durée de cinq ans.

➤ **Déchèteries**

Les déchèteries de Vinon et d'Assigny permettent aux habitants des communes membres de venir déposer tous les déchets qui ne sont pas collectés dans les deux cas précédemment cités : déchets verts, gravats, mobiliers, tout-venant, cartons, ferrailles, déchets ménagers spéciaux, bois, déchets électriques et électroniques, vêtements, déchets de soins,.....

La déchèterie de Vinon est ouverte au public du lundi au vendredi, tous les après-midis plus le mercredi matin et le samedi toute la journée. Les dépôts sont gratuits.

La déchèterie d'Assigny est ouverte le lundi, le mercredi et le samedi toute la journée. Les dépôts sont également gratuits.

Jusqu'au 29 février 2016, l'exploitation de la déchèterie de Vinon était confiée par appel d'offres, à la société VEOLIA PROPLETE, pour le gardiennage et pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets verts, des gravats, du mobilier, du tout-venant, du bois, de la ferraille et du carton, et à la société TRIADIS pour la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers spéciaux. Ce marché avait débuté le 1er janvier 2008 et un avenant l'a prolongé afin qu'il se termine à la même date que le marché d'exploitation de la déchèterie d'Assigny.

L'exploitation de la déchèterie d'Assigny était confiée par appel d'offres à la société VEOLIA PROPLETE, pour le gardiennage et pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets verts, des gravats, du mobilier, du tout-venant, de la ferraille, du carton et des déchets ménagers spéciaux.

Suite à l'appel d'offres lancé fin 2015, c'est la société VEOLIA qui a obtenu le marché d'exploitation des deux déchèteries pour le gardiennage et pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets verts, des gravats, du mobilier, du tout-venant, du bois, de la ferraille et du carton et la société RECYDIS pour la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers spéciaux. Le marché a débuté le 1^{er} mars 2016 pour une durée de cinq ans.

Les produits récupérés en déchèterie font l'objet d'un maximum de valorisation. La destination finale des produits de déchèterie est la suivante :

- . déchets verts : plateforme de compostage du Centre d'Enfouissement Technique de SAINT-PALAIS ;
- . tout-venant : enfouissement au Centre d'Enfouissement Technique de SAINT-PALAIS ;
- . cartons : Centre de tri VEOLIA PROPRETE CTSP Centre, Bourges ;
- . gravats : mise en décharge de classe III, à VINON ;
- . ferrailles : Centre de tri VEOLIA PROPRETE CTSP Centre, Bourges ;
- . mobilier : Ecomobilier
- . DDS : Recydis et Martin Environnement pour la part Eco DDS.
- . vêtements : Le Relais – Le Lien Emmaüs
- . pneus : GIE F.R.P.
- . piles : Corepile

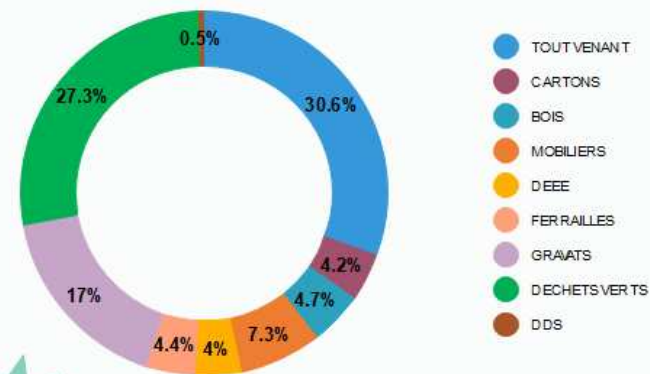
L'élimination est donc réalisée dans des conditions satisfaisantes avec optimisation de la valorisation.

TONNAGES

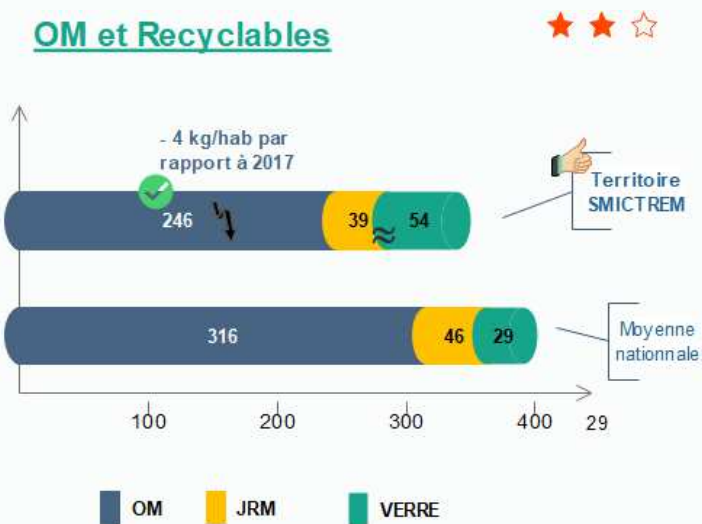
Tonnages par déchèteries



Répartition par matériaux



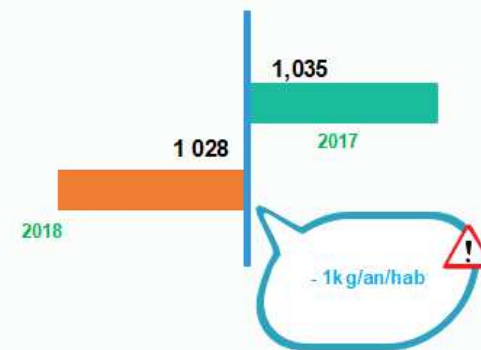
OM et Recyclables



Recyclables "EMR"



Recyclables "Verre"



617 kg/hab
+2%

Détail DEEE



Collecte 2018 :

36 773
appareils



GEM HF

2015
(tonnes)

2016
(tonnes)

2017
(tonnes)

2018
(tonnes)

Nombre
d'appareils
2018

Progression
des flux
2017/2018

66,8

70,9

73,4

65,9

1 301

-10,3%



GEM F

36,7

38,4

40,4

37,4

752

-7,5%



ECRANS

41,7

57,2

40,0

31,6

1 863

-20,9%



PAM

73,0

76,2

87,4

77,7

32 857

-11,1%

Total

218,1

242,7

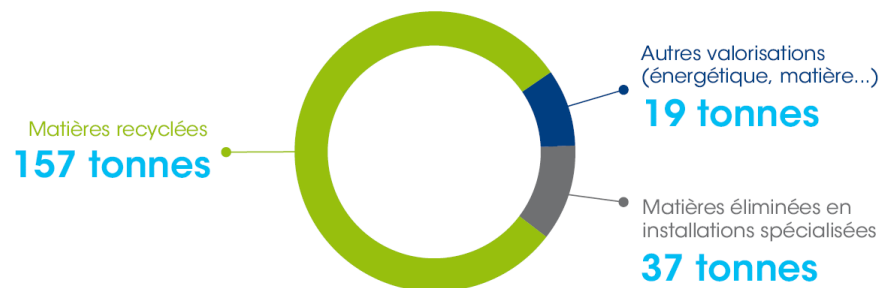
241,2

212,6

36 773

-11,9%

⊕ Le bilan matières des DEEE collectés



98 tonnes
de ferraille



22 tonnes
de métaux
non ferreux

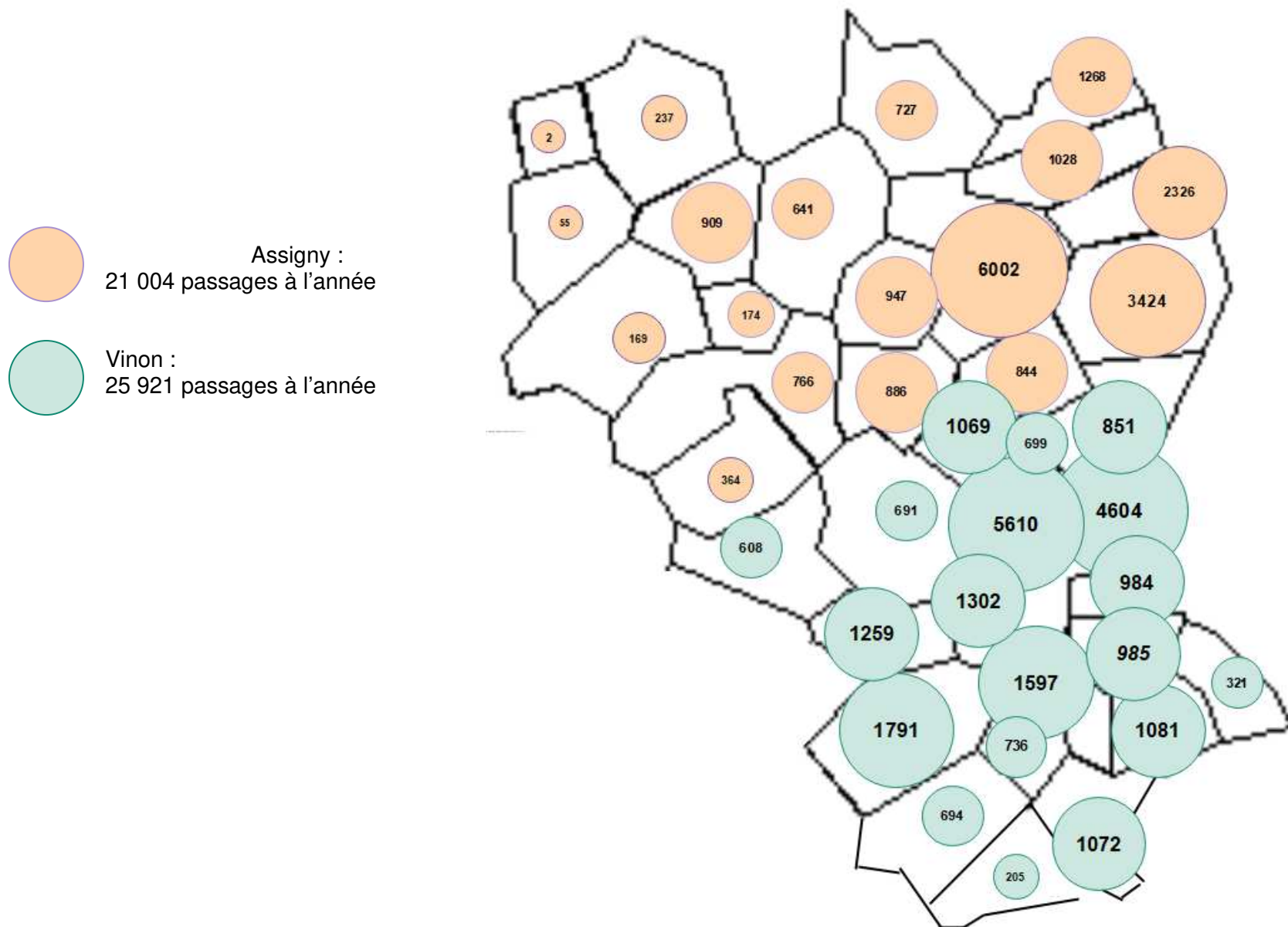


41 tonnes
de plastiques

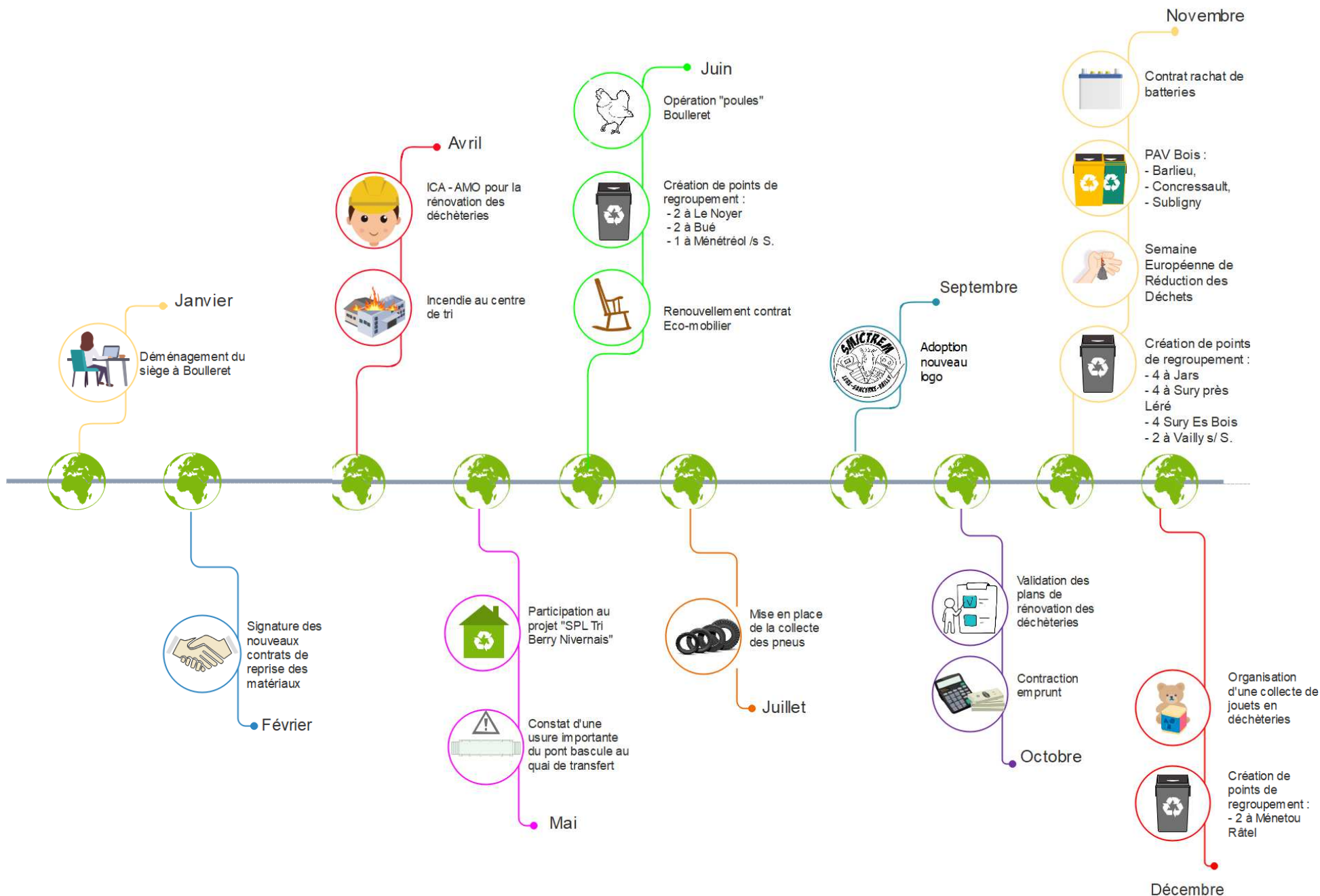


52 tonnes
d'autres matières

Passages par déchèteries

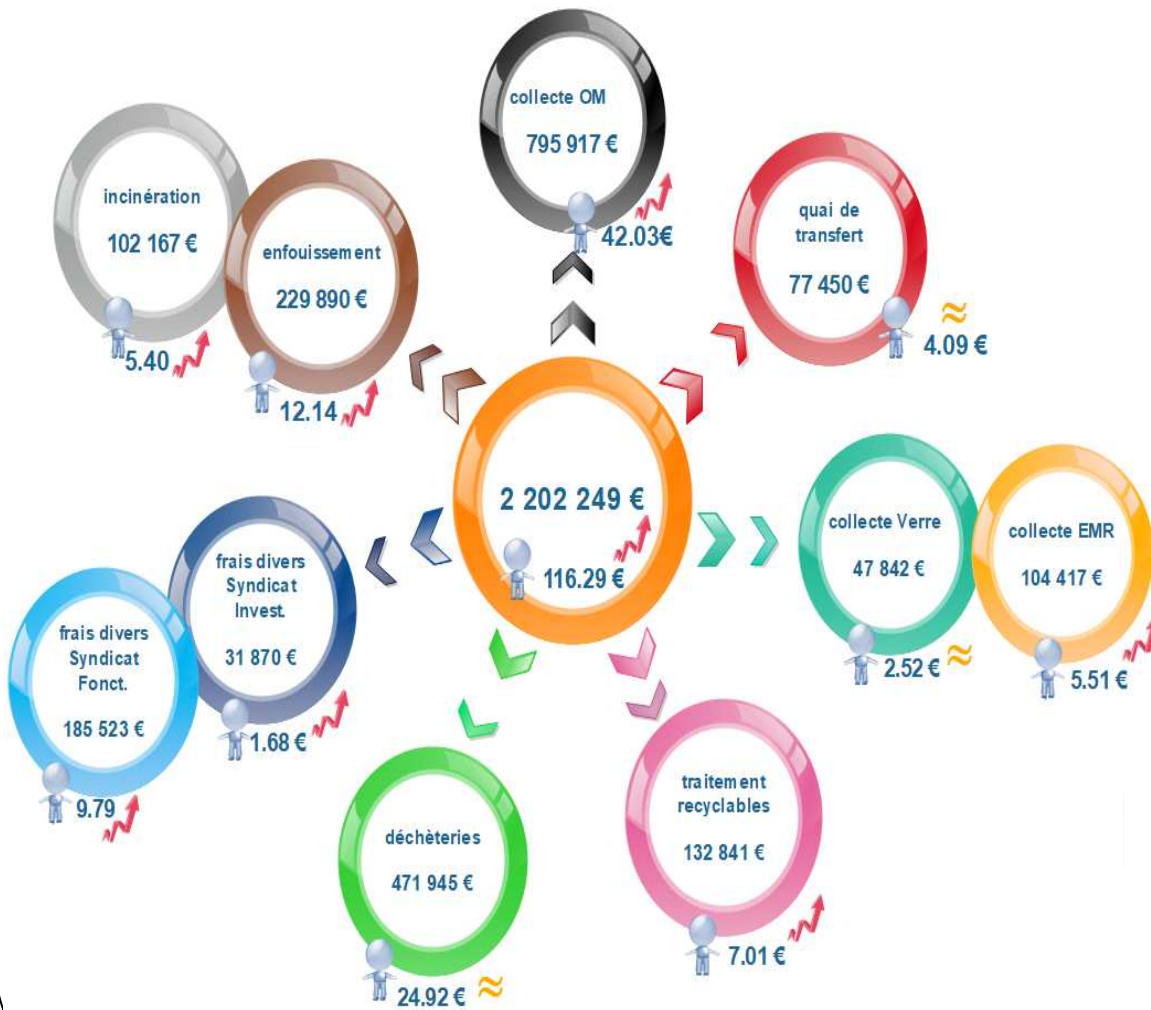


ACTIONS DE L'ANNEE



INDICATEURS FINANCIERS

Répartition du coût total et à l'habitant



Répartition des recettes

